

La portion qui appartient en Christ à tout croyant

Méditation sur Éphésiens 1, 1-14

[Écho du Témoignage 1 pages 400-413]

Pour recevoir avec la bénédiction de Dieu la vérité présentée dans cette épître, il est important de remarquer deux choses : premièrement, quel est, d'après la révélation des pensées et des conseils de Dieu, le temps auquel cette vérité se rapporte ; et secondement, quel est le sujet que l'épître a principalement pour but de développer.

1° L'Écriture nous dit que c'est « au temps convenable » que « Christ est mort pour des impies » [Rom. 5, 6], et il est nécessaire, si nous désirons connaître la portée des vérités de Dieu contenues dans cette portion de l'Écriture, que nous remarquions tout particulièrement quel est « le temps convenable » de cette épître.

Il est bien plus important qu'on ne le suppose en général, pour saisir une portion quelconque de la Parole divine, d'observer quel est l'ordre des dispensations de Dieu et d'avoir à l'esprit au moins une idée générale des sujets dont la Parole de Dieu est occupée.

Dans leur étude des Écritures, les chrétiens ont presque entièrement oublié que la Parole de Dieu n'est qu'un tout, et qu'il y a des rapports plus ou moins immédiats entre chacune des parties de ce tout. L'ordre dans lequel la vérité divine a été révélée exige, lorsqu'on cite un passage des Écritures, qu'on sache s'il est tiré de l'Ancien ou du Nouveau Testament, et quel est le sujet spécial qu'il présente. Il est de toute évidence, par exemple, que lorsque Adam était dans l'état *d'innocence*, Dieu ne pouvait lui parler du pardon du péché, parce que le péché n'était pas encore entré dans le monde ; quoique pour nous, pauvres pécheurs, ce soit la plus précieuse communication que nous ait faite la grâce de Dieu, et que nous la trouvions au début même de notre connaissance du caractère et des voies de Dieu. De même, Il ne pouvait pas annoncer à Noé qu'Il ne détruirait pas la terre par les eaux du déluge, avant que Noé eût été témoin de cette visitation de la justice divine qui atteignit le monde. Plus tard, il est vrai, pour lui comme pour nous, l'arc de la promesse eut une voix rassurante qui parla et parle encore d'un Dieu qui, du milieu « du jugement, se souvient d'avoir compassion ».

Mais Dieu pourrait bien moins encore nous parler, dans cette épître, d'être « vivifiés avec Christ et ressuscités ensemble avec Lui » [2, 5-6], etc., si Christ n'avait pas auparavant paru dans le monde et n'eût pas été rejeté par Israël comme son Messie. La mort de Christ était, de la part d'Israël, le rejet et la mise de côté de toutes les promesses distinctives que, comme nation, il avait reçues de Dieu, car il rejetait Celui qui en était le centre et Celui en qui elles devaient avoir leur accomplissement. Mais dans les conseils de Dieu qui s'élèvent au-dessus du péché de l'homme et de la chute de la créature, le rejet de Christ par la nation à laquelle Il avait été promis fut une occasion de donner à connaître les desseins de Dieu qui jusqu'alors avaient été cachés, savoir, « que les nations seraient cohéritières et d'un même corps, et coparticipantes de sa promesse dans le Christ, par l'évangile » [3, 6]. Mais cela ne pouvait avoir lieu jusqu'à ce qu'Israël eût été mis à l'épreuve par la venue de son Messie, qui était l'espérance de la nation, et en qui toutes les promesses faites aux pères devaient avoir leur accomplissement. Son rejet, dans ce caractère, ouvrait le chemin à des bénédictions infiniment plus grandes pour tous ceux qui croiraient, tant Juifs que Gentils ; mais la nation perdit ses droits aux promesses. Dans un jour, encore à venir, Dieu traitera de nouveau avec elle ; mais ce sera sur le fondement de la grâce pure.

Cela peut nous faire comprendre ce qui doit être entendu par « le temps convenable » de cette épître. Mais il est également important de remarquer quel est le sujet que l'épître a principalement pour but de développer.

En général, lorsque des personnes ne jouissent pas de la paix de l'évangile, leur esprit est plus occupé des *moyens* que Dieu emploie pour amener à Lui des pécheurs que des manifestations de cette grâce qui découle d'un Dieu de bonté, par l'œuvre accomplie de Son Fils unique; mais cette épître ne traite pas des moyens par lesquels est opérée la réconciliation d'un pécheur avec Dieu. Elle nous présente plutôt les fruits et les bénédictions de la merveilleuse grâce de Dieu, lorsque la scène est devenue libre (si je puis m'exprimer ainsi) pour leur manifestation; ou lorsque tout ce qui mettait obstacle à leur entier développement a été éloigné par l'œuvre accomplie de Christ. Cette épître cependant est loin de déprécier ou de traiter légèrement le sujet des *moyens* par lesquels un pécheur est amené à Dieu, bien plus loin encore de décourager le cœur qui recherche cette connaissance. Dans les épîtres aux Romains et aux Galates, ce sujet est pleinement et divinement développé. Oh! si seulement tous les enfants de Dieu étaient établis dans la vérité de l'acceptation et de la justification personnelles par la foi en Christ mort et ressuscité, afin qu'ayant cette assurance, ils pussent marcher en avant, dans la connaissance et dans la jouissance de cette grâce qui est la portion de tout croyant en Christ par cela même qu'elle découle, d'une manière si abondante, de Dieu Lui-même!

Dieu nous a révélé toutes Ses pensées de grâce en Christ, et Il voudrait que nos cœurs fussent affermis dans cette grâce. Il nous a donné à connaître l'excellence de la personne de Christ et la place qu'Il occupe maintenant en Sa présence; puis Il nous parle, en la rattachant à la position de Christ, de la place dans laquelle Sa grâce a introduit l'Église ou les croyants, et cela comme fruit de l'œuvre de Christ — « du travail de son âme » [És. 53, 11], et de Son heureux triomphe sur le péché, sur Satan et sur la mort.

L'adresse de cette épître, « aux saints et fidèles en Jésus Christ », nous fait voir qu'il s'agit de tous les croyants, et par là nous montre aussi que, quelles que soient les bénédictions qui y sont présentées, ou la profondeur de la grâce qui nous y est révélée, c'est la portion que le Dieu de bonté a faite à tous Ses enfants, quelque faiblement qu'ils saisissent ces privilèges ou qu'ils s'élèvent à la hauteur de la bonté de Celui qui les dispense. Il est important de faire attention à cela, parce que c'est une portion que nous n'acquérons pas, mais que nous recevons de la grâce de Dieu. Pour comprendre quelle est cette portion, et pour en jouir, ce n'est pas tant la clarté de l'intelligence qu'il nous faut que la simplicité de cœur. Les révélations de Dieu ne nécessitent aucune activité d'esprit, mais une foi ferme et soumise : « Si vous ne croyez pas ceci, certainement vous ne serez point affermis » (És. 7, 9).

Il est vrai que, généralement, l'état de l'Église semble réclamer une instruction d'un ordre moins élevé que celle que contient cette épître. Je dis moins élevé quant au caractère des vérités positives qui nous y sont présentées comme se rapportant davantage à la marche des croyants, à leur encouragement individuel et à leur affermissement dans la foi; et aussi quant à l'élévation des motifs qui doivent diriger les chrétiens, et à la manière de leur enseigner la marche qu'ils doivent suivre dans ce monde. Cependant, il est extrêmement nécessaire, si notre cœur doit être formé pour Christ, s'il doit jouir de sa portion en Christ, et aussi pour honorer la bonté de ce Dieu qui nous a ainsi ouvert les éternelles sources de Son amour; il est nécessaire, dis-je, que souvent nous nous tenions à l'écart de toute autre chose, près de cet immense océan d'amour qui s'épanche indépendamment de tout, à l'exception du *bon plaisir* et de la grâce de Clui que nous connaissons comme « le Dieu et Père de notre Seigneur Jésus Christ ». Ce titre nous apprend quelles sont notre place et notre relation, ainsi que s'exprime l'apôtre : « Grâce et paix vous soient de la part de Dieu *notre Père*, et de la part du Seigneur Jésus Christ ».

« Le Dieu et Père de notre Seigneur Jésus Christ ». Tels sont les titres que Dieu prend dans cette épître; et ils sont employés autant pour nous faire connaître quelle est notre

relation avec Dieu et quelle est notre place devant Lui, en Christ, que pour désigner la relation de Dieu avec Christ. Car, avant la fondation du monde, Il « nous a prédestinés » — nous qui croyons en Son Fils — « pour nous adopter à lui par Jésus Christ, selon le bon plaisir de sa volonté ». Et cela s'harmonise avec les paroles prononcées par Christ après Sa résurrection d'entre les morts : « Je monte vers mon Père et votre Père, vers mon Dieu et votre Dieu » [Jean 20, 17], et aussi avec ces rapports du croyant avec Christ, qui sont exprimés dans cette déclaration : « *Parce que je vis, vous aussi vous vivrez* » [Jean 14, 19]. — « Christ vit en moi » [Gal. 2, 20], dit l'apôtre.

Appliqués au Seigneur Jésus Christ, ces titres font connaître dans quelle relation Dieu s'est trouvé vis-à-vis de Lui : d'une part, lorsqu'Il était dans l'humiliation ; de l'autre, dans Son éternelle relation avec le Père, comme Il le dit à la croix : « *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ?* » [Matt. 27, 46]. Et dans le jardin : « *Mon Père, s'il est possible, que cette coupe passe loin de moi* » [Matt. 26, 39].

La première chose dont il soit parlé ensuite, celle qui est présentée comme la principale, c'est la *source* d'où découle toute cette richesse de bénédictions ; car assurément ce n'est pas tant la bénédiction que Celui qui la dispense qui est ici mis en évidence, ou, si la bénédiction est aussi présentée, comme c'est bien en effet le cas, c'est afin qu'on puisse connaître le caractère et la grâce du Dieu qui bénit ainsi. L'effet produit par une saine intelligence des vérités de cette épître, n'est pas de nous faire dire : « Oh ! quelles bénédictions Dieu a répandues sur nous, pauvres pécheurs ! » — quoique cela soit vrai — mais, « béni soit » ce Dieu de bonté — *notre Dieu* — qui a pu concevoir et exécuter de tels conseils de grâce, et révéler des abîmes aussi insondables d'amour et de miséricorde !

C'est ainsi, et dans ce but, que les bénédictions sont alors déclarées. « Béni soit le Dieu et Père de notre Seigneur Jésus Christ, qui nous a bénis de toute bénédiction spirituelle dans les lieux célestes en Christ ».

Nos cœurs ne peuvent pas saisir la plénitude et la puissance de cette déclaration, à moins que nous nous placions au point de vue de Dieu *dans le ciel*, et non au nôtre sur *la terre*. Mais combien il arrive souvent que notre esprit ne peut s'élever à la hauteur et à la force de la vérité divine qui nous est présentée dans la Parole, et cela parce que nous en rabaissons les déclarations bénies au niveau de notre mesure humaine, ou à l'idée que nous nous faisons des exigences de nos besoins dans les circonstances que nous avons à traverser ! Bien souvent les chrétiens, dans leur appréciation « de toutes les bénédictions spirituelles dans les lieux célestes », se reportent à leur expérience passée ou présente ; et, pensant au pardon, à la paix, à la grâce restaurante, à la communion avec Dieu, aux consolations que procure la Parole, et à l'espérance du ciel, ils s'imaginent avoir saisi la portée du passage. Mais il n'en est pas ainsi, et ces choses bénies ne constituent point toutes les bénédictions spirituelles dans les lieux célestes en Christ.

Il faut que nous soyons introduits dans la place même où Christ se trouve, que nous nous souvenions de la récompense qu'a obtenue Son obéissance, ainsi que de tout ce qui caractérise la présence bénie de Dieu dans le ciel, et de Son amour infini pour Christ — car « il nous a rendus agréables dans le Bien-aimé » — si nous voulons apprécier justement la portion qu'Il nous a faite. Il n'a pas donné à l'Église la même portion qu'à Israël. Je ne veux pas parler de la portion qu'avait autrefois Israël, et qu'il gâta et perdit par sa désobéissance, mais bien de sa portion future dans le pays, lorsqu'il jouira de toutes les bénédictions de la terre, et qu'il se trouvera placé sous le juste et infallible gouvernement du Messie. Déjà maintenant, notre vie, notre portion et notre place sont avec Christ. Il est ressuscité, monté au ciel et entré dans la gloire qu'Il avait auprès du Père avant que le monde fût [Jean 17, 5]. Si vous appartenez à Christ, c'est là aussi, et nulle part ailleurs, qu'est votre portion ; elle est là, dans le ciel, et non pas dans une place moins élevée ; là, sans plus de limites aux bénédictions, et avec un caractère non moins céleste.

Et cette portion est celle qui nous a été faite par les plans et les conseils éternels de

Dieu — « selon qu'il nous a élus en lui (Christ) avant la fondation du monde ».

Le temps était enfin arrivé pour la manifestation des pensées de grâce qui, de toute éternité, occupaient le cœur de Dieu, mais qui ne pouvaient être révélées jusqu'à ce que fût venu Celui qui en était le centre, et qui, par Ses mérites, Son obéissance et Sa justice — au moyen de Sa relation avec Dieu et de Son association avec nous — devint l'éternelle base sur laquelle ces pensées peuvent se déployer.

Mais celui qui nous assigne cette place et qui établit une telle relation entre Lui et nous, nous rend propres aussi, dans Sa grâce infinie, à occuper la position dans laquelle Il nous a établis en Christ. « Il nous a élus **en lui** » — « afin que nous fussions saints et irréprochables devant lui en amour ». C'est-à-dire que Ses conseils de grâce ont disposé les choses de telle sorte que nous pouvons demeurer en Sa présence, en parfait accord avec ce que requièrent Sa nature et Son caractère béni. Il est saint dans Son caractère (comme nous l'avons déjà vu), irrépréhensible dans Ses voies, et Sa nature est amour. Il veut que Ses enfants soient tels devant Lui, « car il nous a prédestinés pour nous *adopter à lui* par Jésus Christ ».

Mais une telle grâce exclut inévitablement les pensées et les mérites de l'homme. C'est « selon le bon plaisir de sa volonté ». Notre Dieu ne peut agir sur aucun autre principe que celui-là ; c'est pourquoi, en Jean, lorsqu'Il parle de ceux qui ont reçu Christ et auxquels Il a donné le droit d'être faits enfants de Dieu, Il dit encore : « Lesquels ne sont nés ni de sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu » [Jean 1, 13]. C'est le plaisir de Dieu ; c'est la volonté de Dieu. La volonté de Dieu est toujours selon Son plaisir ; et ce qu'Il veut, Il l'accomplit.

Puis donc que Dieu agit ainsi, « selon le bon plaisir de sa volonté », les *résultats* de cette grâce dans laquelle Il nous a placés en Christ sont en parfait accord avec Ses conseils. Notre relation avec Dieu et notre position devant Lui, qui ont pour base l'œuvre de Christ et pour éternelle source l'infinie bonté de Dieu, sont déclarées être à la louange de la gloire de Sa grâce. Cela se terminera dans le resplendissement de cette grâce dans la gloire.

Quelle différence il y a entre les résultats des mérites de l'homme et ceux de la grâce de Dieu ! « Les gages du péché, c'est la mort ; mais le don de Dieu, c'est la vie éternelle dans le Christ Jésus notre Seigneur » [Rom. 6, 23].

La mesure de la grâce de Dieu est en rapport avec la mesure des mérites de Christ ; car il est dit encore : « dans laquelle » (grâce) « il nous a rendus agréables » ou graciés « dans le Bien-aimé ». C'est la place de *Christ*, en vertu de Son droit, de Son excellence, et aussi comme récompense ; c'est *notre* place à cause de l'œuvre de Christ et de l'éternelle faveur de Dieu. Cependant c'est la place d'enfants de Dieu « rendus agréables dans le Bien-aimé ». Mais il ne faut pas que la pensée que quelle que soit la mesure dans laquelle je suis agréable à Dieu, c'est par Christ que je la possède, vienne mettre comme des limites à cette bénédiction qui m'appartient. Il est vrai qu'il en est ainsi, mais ce n'est pas cette vérité que ce passage veut faire ressortir. La vérité qu'il nous présente est relative au *caractère* plutôt qu'aux fondements de notre position devant Dieu. Et il est fort important de faire cette distinction, surtout parce que cela me conduit à rechercher quelles sont la position de Christ devant Dieu et la faveur dont Il jouit auprès de Lui, pour découvrir le caractère de la mienne propre.

Mais comme c'est de la portion de personnes qui étaient pécheresses que l'on s'occupe, et le péché, nous le savons, rend incapable de se tenir dans la présence de Dieu, il est dit, verset 7 : « En qui nous avons la rédemption par son sang, la rémission des péchés selon les richesses de sa grâce ». Ici le sujet de la grâce de Dieu est pris du côté le plus bas, et ce passage montre clairement que cette portion ne saurait jamais appartenir à ceux qui sont encore dans le péché, ou dont la sentence de mort n'a pas été effacée. C'est pour cela que la question du péché est introduite ici, et est présentée comme ayant été réglée par la mort de Christ ; de sorte qu'il en résulte pour les croyants, qu'en Lui ils ont « la rédemption

par son sang, la rémission des offenses », et cela « selon les richesses de sa grâce » (celle de Dieu). La rédemption est envisagée comme la porte, et une porte indispensable, d'introduction à une manifestation plus élevée de la grâce de Dieu quant à notre association à Christ dans Sa place et Sa portion dans les lieux célestes : l'une et l'autre de ces bénédictions manifestant « les immenses richesses de sa grâce par sa bonté envers nous dans le Christ Jésus ».

Cette question ayant été résolue, le Saint Esprit pousse plus loin la description de la surabondance avec laquelle s'épanche le fleuve de la grâce divine. Il s'agit maintenant de montrer que Dieu a établi les siens dans une place qui manifeste entre toutes une faveur assurée, c'est-à-dire dans une place de confiance. « Selon les richesses de sa grâce, laquelle il a fait abonder envers nous en toute sagesse et intelligence ; nous ayant fait connaître le mystère de sa volonté selon son bon plaisir, lequel il s'est proposé en lui-même, pour l'administration de la plénitude des temps, savoir, de réunir en un toutes choses dans le Christ, tant les choses qui sont dans les cieus que celles qui sont sur la terre, en lui ».

Ce n'est pas seulement de la place et de la portion individuelles du croyant que Dieu parle dans ce passage, car ce mystère de Sa volonté qu'Il nous a fait connaître comprend la place destinée à Christ lorsqu'Il aura revêtu ouvertement la puissance et la gloire, comme « chef sur toutes choses » [v. 22], centre de la puissance et de la gloire célestes, et de la puissance et de la gloire terrestres, et en même temps le lien qui les unit. C'est là ce que Dieu veut faire pour Christ dans « l'administration de la plénitude des temps ». La création, mise en désordre et séparée de Dieu par le péché et la chute d'Adam, doit être de nouveau réunie sous un seul chef, en Christ. Et ce mystère, ou secret de Sa volonté, est une révélation nouvelle et particulière, faite par Dieu à Son Église, comme étant intéressée, par Sa place et Sa relation avec Christ, à tout ce qui concerne Sa gloire. Dieu nous traite avec confiance comme Ses enfants ; et, chose merveilleuse ! Il nous rend dépositaires des secrets de Sa volonté.

Ce vaste domaine du ciel et de la terre est l'héritage de Christ, qui est « héritier de toutes choses » ; mais il est aussi ajouté : « *En qui* nous aussi nous avons été faits héritiers ». Ce n'est pas *par* qui, quoique cela puisse aussi être vrai, comme Pierre le dit : « Il nous a régénérés... *pour un héritage* » [1 Pier. 1, 3-4], mais c'est de l'héritage de Christ qu'il est question ici, et l'Église y a sa part comme étant une partie de *Lui-même* ; car nous sommes membres de Son corps, de Sa chair et de Ses os [5, 30]. L'héritage est à Christ, et nous avons le nôtre *en Lui*. Et nous sommes destinés à cela, « selon le propos arrêté de celui qui opère toutes choses selon le conseil de sa volonté ». Car Dieu accomplit par Sa puissance ce qu'Il se propose dans Sa volonté souveraine. Et puisque nous sommes faits héritiers avec Christ, ce sera « à la louange de sa gloire ». La *relation* dans laquelle nous sommes placés avec Dieu, en Christ, est « à la louange de la gloire de sa *grâce* », mais l'héritage qu'il nous donne en Christ sera « à la louange de sa *gloire* », parce que c'est dans l'héritage que la gloire sera déployée. Dieu donne la grâce et la gloire. La gloire n'est que le résultat et le fruit de la grâce. Mais il y a quelque chose de plus profond dans la grâce, parce qu'elle nous cherche dans nos péchés, loin de Dieu, et qu'elle nous pardonne et nous amène près de Dieu ; tandis que l'héritage est le don de Dieu à tous ceux qui ont été rapprochés de Lui, et que Sa grâce a rapprochés.

L'expression du verset 12, « qui avons pré-espéré en Christ », se rapporte aux croyants d'entre les Juifs qui sont présentés comme ayant mis leur espérance en Christ, ou se sont confiés en Lui, avant que la nation le reçoive, ce qui aura lieu plus tard, après qu'elle aura subi le châtement de ses péchés, du rejet de Christ surtout. Mais ceux dont il s'agit ont espéré en Christ avant ce temps. Il n'est pas dit que les Gentils ont les premiers espéré en Christ, ou qu'ils ont pré-espéré en Lui, mais seulement : « En qui vous aussi, vous avez espéré, ayant entendu la parole de la vérité, l'évangile de votre salut ». Ce qui est ajouté après cela est une vérité merveilleuse : « Vous avez été scellés du Saint Esprit de la

promesse qui est les arrhes de notre héritage jusqu'à la rédemption de la possession acquise».

Comme Gentils appartenant à la dispensation, ils avaient été placés sur le même terrain que les Juifs, qui, au jour de la Pentecôte, reçurent d'abord le baptême du Saint Esprit. Le Saint Esprit fut donné d'une manière indépendante aux Gentils, à la conversion de Corneille, comme on peut le voir dans les chapitres 10 et 11 des Actes. Et dans les versets que nous examinons il est dit, qu'en Christ ils ont été scellés du Saint Esprit de la promesse, comme étant les « arrhes de l'héritage ». Le Saint Esprit seul peut être cela, puisque Lui seul connaît ce qu'est la gloire, et peut en rendre un témoignage exact, ainsi que de la place que Christ occupe dans les lieux célestes. Mais assurément, cela est essentiel pour les arrhes de l'héritage.

Le sceau du Saint Esprit est l'œuvre de Dieu pour marquer ceux qu'Il reconnaît comme Lui appartenant. Mais (si je puis m'exprimer ainsi) c'est un sceau vivant : tout à la fois, un sceau et des *arrhes*, ou un avant-goût de la gloire de cet héritage auquel nous sommes prédestinés en Christ. L'Église est confiée à la garde de l'Esprit qui prend Ses délices à faire connaître aux héritiers les richesses et la gloire de leur héritage en Christ.

Rien ne peut être plus merveilleux que ces révélations de Dieu, comme elles nous sont présentées — pures et sans aucun mélange des pensées misérables et étroites de l'homme. « Bénis de *toutes bénédictions* spirituelles » — élus en Christ avant la fondation du monde — saints et irréprochables devant Lui en amour — placés dans la relation du Fils avec le Père — unis avec Christ comme fondés en Lui — héritiers avec Lui qui est héritier de tout — traités avec confiance par Dieu et rendus dépositaires des conseils de Son amour — et pour couronner le tout — le Saint Esprit envoyé ici-bas pour être les arrhes de l'héritage de gloire, jusqu'à ce que cet héritage soit retiré de la puissance de tous les ennemis, à la louange de Sa gloire !

Oh ! quand est-ce que le jour viendra à poindre, et que les ombres disparaîtront ? Combien nos cœurs devraient être captivés par cet amour, et combien notre course entière devrait porter l'empreinte d'une grâce aussi merveilleuse !